



Communiqué de presse

Bruxelles, le 6 septembre 2017

Les clients KBC/CBC/KBC Brussels régleront désormais leurs achats sans contact avec Android Pay et leur carte de débit partout dans le monde.

En décembre 2016 KBC Ireland a été la première entité de KBC Groupe à lancer avec succès Android Pay. C'est à présent au tour de la Belgique. Les clients de KBC, CBC et KBC Brussels peuvent désormais effectuer des paiements sans contact avec leur smartphone. Il leur suffit de lier leur carte de débit dans l'app Android Pay. Ils pourront alors régler leurs achats en toute sécurité partout dans le monde sans ouvrir une app ou introduire un code. Ils devront simplement tenir leur smartphone près du terminal de paiement et Android Pay fera le reste.

KBC Ireland a lancé Android Pay en décembre 2016 et Apple Pay en mars 2017. Il a ainsi tenu lieu de pionnier sur le marché irlandais et au sein de KBC Groupe. 20% des clients de KBC Ireland utilisent entre-temps les apps. KBC Ireland constate par ailleurs que ces apps innovantes séduisent de plus en plus d'utilisateurs.

KBC, CBC et KBC Brussels ont le plaisir d'annoncer que leurs clients peuvent également utiliser Android Pay dès aujourd'hui en combinaison avec leur carte de débit. Android Pay permet d'effectuer des paiements sans contact en toute sécurité partout dans le monde sans ouvrir une app ou introduire un code. Il suffit de tenir le smartphone près du terminal de paiement et Android Pay fait le reste. Une acceptation internationale de l'app est garantie par l'utilisation du réseau Maestro.

Erik Luts, Chief Innovation Officer et membre du Comité de direction de KBC Groupe, s'est exprimé en ces termes : "Les clients de KBC en Flandre, de CBC en Wallonie et de KBC Brussels à Bruxelles peuvent lier dès aujourd'hui leur carte de débit à Android Pay. Ce projet a requis une grande préparation de la part de KBC et de ses partenaires Google et Mastercard, mais KBC croit dur comme fer dans l'importance de cette combinaison particulière. Le smartphone devient en effet un portefeuille numérique avec lequel nos clients belges effectuent en toute sécurité leurs paiements sans contact d'un seul geste partout dans le monde, sans devoir sortir leur carte de débit. KBC, CBC et KBC Brussels et leurs clients font ainsi un nouveau pas en avant dans les opérations bancaires mobiles conviviales par smartphone."

Thierry Geerts, Country Manager de Google en Belgique, a émis le commentaire suivant : *"Les paiements mobiles connaissent un essor fulgurant en Belgique. La technologie permet d'effectuer aisément des paiements mobiles en toute sécurité dans les magasins et en ligne. En ajoutant des cartes de débit à Android Pay, les clients KBC, CBC et KBC Brussels élargissent la gamme des moyens de paiement et peuvent régler leurs achats sans contact partout dans le monde sans devoir sortir leur portefeuille. Par ailleurs, nous ne cherchons pas à offrir seulement une solution de paiement, mais une solution commerciale globale. Les commerçants peuvent ainsi élaborer des programmes de fidélité et proposer des promotions par le biais de l'application."*

De quoi avez-vous besoin ?

- Android Pay est disponible sur les smartphones Android™ équipés de la version KitKat 4.4 ou supérieure. Le smartphone doit en outre prendre en charge la technologie NFC ("Near Field Communication"), afin de pouvoir communiquer avec les terminaux de paiement.
- Votre abonnement doit inclure les données mobiles ou votre smartphone doit pouvoir établir une connexion avec le WIFI. Votre smartphone ne doit certes pas être constamment connecté à Internet, mais l'app établira la connexion avec Internet après un nombre limité de paiements.
- Par ailleurs, les paiements sans contact doivent être activés sur une ou plusieurs cartes de débit KBC/CBC/KBC Brussels. KBC/CBC/KBC Brussels doit également disposer de votre numéro de GSM pour transmettre le code de vérification par SMS pendant l'installation de l'app. Faites éventuellement les adaptations nécessaires au préalable par Touch (ou Mobile à partir d'octobre).

Comment l'app fonctionne-t-elle ?

- Au moment de l'achat, le commerçant introduit le montant à payer sur le terminal.
- Dans le cas d'un montant inférieur à 25 EUR, il vous suffit de réveiller votre smartphone et de le tenir contre le terminal de paiement. Vous pouvez effectuer un nombre limité de paiements consécutifs sans déverrouiller l'écran entre-temps.
- Si le montant est supérieur à 25 EUR, vous devez déverrouiller votre smartphone avec votre code PIN, votre mot de passe, votre schéma ou votre empreinte digitale. Pendant l'installation, Android Pay vérifiera si votre smartphone est protégé par un de ces modes de verrouillage.
- Une fois le paiement effectué, votre smartphone émettra un bip ou une vibration et affichera un message de confirmation. La confirmation définitive apparaîtra sur le terminal de paiement.
- La limite de dépenses de votre carte de débit s'applique à Android Pay. Elle s'élève par défaut à 2 500 EUR par carte et par semaine. Vous pouvez l'adapter aisément dans Mobile ou Touch.
- Pour chaque carte de débit, vous pouvez consulter dans Android Pay le détail des dix dernières transactions effectuées avec Android Pay.

Où pouvez-vous utiliser Android Pay ?

Dans tous les magasins qui affichent les logos Maestro et Paiements sans contact.

Quid de la sécurité des paiements par Android Pay ?

Les données de votre véritable carte de débit ne figurent pas sur votre smartphone. Android Pay utilise un numéro de carte virtuel pour effectuer un paiement. Les quatre derniers chiffres de ce numéro figurent sur le ticket de caisse.

Quid si vous perdez votre smartphone ou votre carte de débit ?

Appelez immédiatement CardStop (070 344 344), afin de faire bloquer votre véritable carte de débit et votre carte virtuelle dans Android Pay et d'empêcher un tiers d'effectuer des paiements avec votre smartphone. La nouvelle carte de débit devra ensuite à nouveau être ajoutée dans l'app.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou sur simple demande adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group.

Vérifiez l'authenticité de ce document sur www.kbc.com/fr/authenticity
